



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 5530

Texte de la question

M Jean Kiffer attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le flou juridique qui régit actuellement le fonctionnement des polices municipales. Ces dernières assurent quotidiennement des missions qui leur sont confiées en application des pouvoirs que détient le maire et participent ainsi au maintien de l'ordre dans nos villes. Les policiers municipaux qui sont aujourd'hui plus de 8 000 attendent d'être dotés d'un véritable statut qui définisse avec clarté leurs compétences et les conditions matérielles d'exercice de leurs missions. Le précédent gouvernement, conscient de la nécessité d'une réforme, avait élaboré un projet de loi qui a été adopté en première lecture par le Sénat. Ce texte n'a pu être examiné par l'Assemblée nationale en raison de l'achèvement de la session parlementaire. Il souhaiterait savoir s'il entend reprendre à son compte le projet de loi déposé l'an dernier par son prédécesseur ou, à défaut, connaître les solutions envisagées pour répondre aux aspirations des policiers municipaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a engagé une réflexion d'ensemble sur la sécurité des Français. Des dispositions seront prises au terme de cet examen. Elles concerneront notamment le statut et les missions des polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Kiffer Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5530

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3304